

COMMENTAIRE D'UN TEXTE PHILOSOPHIQUE
ÉPREUVE À OPTION : ORAL

Christophe BOUTON, Alain PETIT

Coefficient de l'épreuve : 3

Durée de préparation de l'épreuve : 1 heure

Durée de passage devant le jury : 30 minutes dont 20 minutes d'exposé et 10 minutes de questions

Type de sujets donnés : Texte choisi dans l'œuvre de Descartes à l'exclusion du texte au programme de l'épreuve d'option écrite.

Modalités de tirage du sujet : Tirage au sort d'un sujet parmi plusieurs (pas de choix).

Liste des ouvrages généraux autorisés : aucun

Liste des ouvrages spécifiques autorisés : aucun

Nombre de candidats : 25

La répartition des notes s'étage de 5 à 17. 15 notes sont supérieures ou égales à 10. La moyenne de l'épreuve est de 11,2.

Comme vient de l'indiquer le rapport relatif à l'épreuve écrite de commentaire de texte, l'épreuve orale a manifesté elle aussi, de la part des candidats, une connaissance précise de l'œuvre cartésienne, ainsi qu'une méthode de commentaire qui ne manquait pas de sûreté. La moyenne élevée de l'épreuve suffirait au demeurant à l'attester.

La diversité des passages proposés aux candidats n'a pas eu pour effet de les dérouter. Il leur a été demandé tout d'abord de procéder à la lecture du texte, afin de rendre sensible une première fois la structure de l'argumentation. Le jury a pris en compte la capacité de prise de possession immédiate du passage, dont les enjeux problématiques doivent être d'emblée dégagés. Même si les candidats avaient affaire en particulier à des passages issus de la correspondance de Descartes, il était toujours possible de ressaisir ces enjeux, et, la plupart du temps, les candidats n'y ont pas manqué. Il importait, bien entendu, de marquer la scansion de la ligne argumentative, que la phrase volontiers sinueuse de Descartes rend à l'occasion moins manifeste. L'inégale longueur des passages proposés pour l'explication était compensée par la

différence de densité ou de technicité. Mais cette différence n'a jamais affecté les performances des candidats, qui ont été à même, comme l'atteste la moyenne relevée de l'épreuve, de discerner le plus souvent, par delà la diversité des contextes, ce qui était en jeu.

Les textes proposés par le jury n'avaient pour règle de choix que d'être extérieurs aux *Méditations métaphysiques* et aux *Réponses aux Objections*, ou bien de porter de préférence sur des objets qui ne fussent pas abordés dans les *Méditations*. Cette nécessité de dépaysement à l'égard des *Méditations* n'a pas gêné outre mesure les candidats, qui ont su rendre justice aux différentes situations problématiques sans chercher à y trouver à tout prix un cartésianisme standard. Il importait de fonder son explication sur les expressions que l'on pouvait considérer comme névralgiques pour l'intelligence du texte, la langue de Descartes comportant un haut degré de précision qui ne pouvait être négligé sans dommage. Ainsi l'expression « moralement possible » dans la 5^e partie du *Discours de la méthode* appelait-elle l'attention du lecteur, de même que l'expression de « lumière naturelle » dans la *Règle IV*, ainsi que le verbe « comprendre » dans les articles 40 et 41 des *Principes*.

Le jury a su gré aux candidats qui ont fait montre de tact sémantique dans le repérage des distinctions conceptuelles constitutives de la pensée de l'auteur et précieuses pour restituer les limites dans lesquelles les assertions cartésiennes peuvent être appréciées. Il s'agissait, non de faire assaut d'érudition en matière de cartésianisme mais de voir ce que chaque passage pouvait avoir de singulier. La réussite à cet égard fut inégale, mais le jury tient à souligner que les candidats lui ont semblé la plupart du temps bien armés, sachant ce que l'on attendait d'eux dans l'approche d'un texte. Ce ne sont pas les difficultés techniques qui ont pu désarçonner tel ou tel candidat, mais plutôt la difficulté, sans doute moins attendue, de pénétrer un texte de prime abord moins « doctrinal », comme la correspondance peut en offrir. Il convient que dans leur préparation les candidats s'attendent à l'inattendu, ce qui présuppose qu'ils ne restreignent pas le champ des questions qu'un auteur peut aborder. Mais ces remarques n'estompent en aucune manière l'impression favorable du jury à l'issue de cet oral, jamais pris en défaut de préparation technique. L'épreuve est maîtrisée dans son esprit et dans ses règles, la différence entre les candidats résidant alors plutôt dans l'intelligence du problème et des arguments à chaque fois rencontrés.

Les textes expliqués par les candidats ont été les suivants :

Lettre au Père Mesland du 2 mai 1644 : « Car premièrement, je vous supplie de remarquer...que de suivre l'usage et l'exemple. ».

Les Passions de l'âme, articles 27 et 28.

Discours de la méthode, 3^e partie : « Enfin, pour conclusion de cette morale...on ne saurait manquer d'être content ».

Les Passions de l'âme, articles 40 et 41.

Discours de la méthode, 3^e partie : « Ma seconde maxime était d'être le plus ferme et le plus résolu...qu'ils jugent après être mauvaises. »

Les Principes de la philosophie, lettre-préface : « J'aurais voulu premièrement y expliquer...dont tous les doctes ne demeurent d'accord. »

Discours de la méthode, 3^e partie : « Ma troisième maxime était de tâcher plutôt... Ne dispose jamais ainsi de tout ce qu'ils veulent. »

Les Passions de l'âme, articles 152 et 153.

Lettre au Père Mesland du 2 mai 1644 : « Pour les animaux sans raison... cette liberté ne consiste point en l'indifférence. »

Lettre au Père Mesland du 9 février 1645 : « Pour ce qui est du libre arbitre... d'affirmer par là notre libre arbitre. »

Les Passions de l'âme, article 161.

Règles pour la direction de l'esprit, règle XII : « En somme, il faut se servir... de ce que peuvent saisir les ressources humaines. »

Lettre à Chanut, 1^{er} février 1647 : « Et tant s'en faut que l'amour... *me adsum qui feci, in me convertite ferrum*, etc... »

Règles pour la direction de l'esprit, règle III : « Par *intuition*, j'entends... ceux qui me paraissent les plus adaptés à cet usage. »

Lettre au Marquis de Newcastle, 23 novembre 1646 : « Enfin il n'y a aucune de nos actions extérieures... par lesquelles ils expriment leurs pensées. »

Lettre à Clerselier, juin ou juillet 1646 : « J'ajoute seulement que le mot de principe... par la considération de sa propre existence. »

Discours de la méthode, 5^e partie : « Car c'est une chose bien remarquable... aussi bien se faire entendre à nous qu'à leurs semblables. »

Les Principes de la philosophie, I, article 70.

Les Principes de la philosophie, I, article 51.

Les Principes de la philosophie, I, articles 5- et 57.

Lettre à Elisabeth, 18 mai 1645 : « Mais il me semble que la différence... même des plus fâcheuses et insupportables. »

Les Principes de la philosophie, I, articles 40 et 41.

Règles pour la direction de l'esprit, règle III : « Nous distinguons donc ici l'intuition intellectuelle... comme nous le montrerons peut-être un jour plus au long. »

Discours de la méthode, 5^e partie : « Et je m'étais ici particulièrement arrêté... de la même façon que la raison nous fait agir. »

Règles pour la direction de l'esprit, règle IV : « On ne peut se passer d'une méthode... la connaissance vraie de tout ce dont on sera capable. »